

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Du 31 Janvier au 1^{er} Février 2026

GARD

- ✚ ST JULIEN DU PEYROLAS : stade municipal du 12/12 au 06.02.26
- ✚ MONTRIN : stade Jean Quittard du 23.01 au 02.02.26
- ✚ LA CALMETTE : terrain engazonné du 26.01 au 01.02.26
- ✚ UCHAUD : stade honneur et terrain annexe du 28.01 au 02.02.26
- ✚ ST PRIVAT DES VIEUX : stades honneur et annexe du complexe les Vaupiannes le samedi 31.01.26 / **la rencontre U17 St Privat – Val de Cèze se jouera à Saint Jean du Pin terrain synthétique**
- ✚ GARONS stades Joseph ZANON du 27.01.26 au 02.02.26
- ✚ BAGARD : stade municipal du 30.01 au 01.02.26
- ✚ VAUVERT GALLICIAN : interdiction d'accéder aux pelouses des stades de **Vauvert et Gallician**, Barthés, Charray, Racelyevitch, Pierre Lucas et Yves Pascal du 28.01 au 01.02.26
- ✚ MARGUERITTES : terrain honneur engazonné du domaine Mas Praden du 31.01 au 02.02.26
- ✚ CHAMBORIGAUD : terrain municipal du 30.01 au 02.02 Le Match CAG Pontil / Chamborigaud se jouera à St Jean du Pin à 16h00
- ✚ THEZIERS : Terrain municipal Pierre Brunetti du 30.01 au 01.02.26
- ✚ MOUSSAC : stade annexe chemin du stade le samedi 31 janvier **Terrain de repli d'Uzès Stade de Pautex pour le plateau U10U11 N°50**
- ✚ MONOBLÉ : stade municipal du 30.01 au 02.02.26
- ✚ ST LAURENT DES ARBRES : stade municipal situé au complexe sportif Pierre Fontana du 30.01 au 02.02.26
- ✚ VERGEZE : stade Diagana le 30.01 au samedi 31.01 inclus
- ✚ COMPS : stade municipal du 30.01 au 02.02.26
- ✚ GALLARGUES : stade municipal du 30.01 au 02.02.26
- ✚ AIGUES VIVES : stade du Poujolas du 30.01 au 04.02.26
- ✚ BEZOUCE : stade d'honneur des aires du 30.01 au 01.02.26

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 30/01/2026 15:53